

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01404

Numéro SIREN : 840 727 457

Nom ou dénomination : 2ENSURE

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/012607

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE

Date : 01/10/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/012607**
n° de gestion : **2018B01404**
n° SIREN : **840 727 457 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 01/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2ENSURE - Sté par actions simplifiée
2 Allée des Mitailières 38240 MEYLAN France

date de clôture : **30/06/2019**

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-3801/T-DEPOT-
ACTE/I-1539681

Désignation de l'entreprise 2ENSURE SAS Néant *

Adresse de l'entreprise 2 ALLEE DES MITAILLERES 38240 MEYLAN

Numéro SIRET * 84072745700011

Durée de l'exercice en nombre de mois * 13 Durée de l'exercice précédent * 0

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>30062019</u>	<u>00000</u>	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016	1 080	187	
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042	300	300	
	Total I (5)	044	048	1 380	1 193	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	068	070			
	Clients et comptes rattachés *					
	Autres * (3)	072	074	2 120	2 120	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	1 304	1 304	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
		Total II	096	098	3 424	3 424
	Total général (I+II)	110	112	4 804	4 617	
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132			
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136				
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142		557	
		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172	3 820	4 060	
	Produits constatés d'avance	174				
		Total III	176		4 060	
	Total général (I + II + III)	180		4 617		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 380	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise 2ENSURE SAS		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 0 0 6 2 0 1 9		10 0 0 0 0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210			
	Production vendue { biens services * }	215		214			
		217		218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242	240		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244			
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
	Dotations aux amortissements *			254	187		
	Dotations aux provisions			256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262				
	260						
Total des charges d'exploitation (II)			264	427			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(427)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280			
	Produits exceptionnels			290			
	Charges financières			294	16		
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300			
		348					
Impôts sur les bénéfices *			306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(443)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 443	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Déductions	Entreprise nouvelles (41 septies)	986				
Reprise d'entreprises en difficulté (41 septies)		981					
Divers ZFA (44 quaterdecies)		345					
Zone franche urbaine (41 octies et octies A)		987					
Jeune entreprise innovante (41 septies A)		989					
Investissements outre-mer		344					
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	354	443	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I S seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			370	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	372	443	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ZENSURE SAS

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412	1 080	414		416	1 080		1 080	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482	300	484		486	300		300	
TOTAL		490		492	1 380	494		496	1 380		1 380	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502	187	504		506	187			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL		570		572	187	574		576	187			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591					
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2ENSURE SAS

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860	443	
Total des déficits restant à reporter	870	443	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art 209C du CGI)	996		

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

5

Désignation de l'entreprise : 2ENSURE SAS		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 21/06/2018	et clos le : 30/06/2019	Durée en nombre de mois : 1 3
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		186
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs</small>		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3 0 0 6 2 0 1 9]

N° SIRET [8 4 0 7 2 7 4 5 7 0 0 0 1 1]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [2 ENSURE SAS]

ADRESSE (voie) [2 ALLEE DES MITAILLERES]

CODE POSTAL [38240] VILLE [MEYLAN]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M] Nom patronymique [MAY] Prénom(s) [JULIEN]

Nom marital [] % de détention [100.00] Nb de parts ou actions [1 000]

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [36] Voie [RUE LACHMANN]

Code postal [38000] Commune [GRENOBLE] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

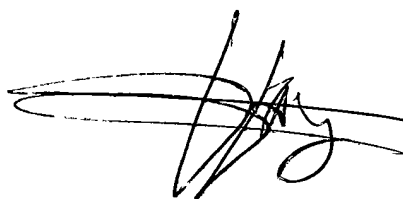
2 ENSURE SAS

2 ALLÉE DES MITAILLERES

38240 MEYLAN

ANNEXE DU 21/06/2018 AU 30/06/2019

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned centrally on the page.

CABINET BEDEL

48 Rue Bizanet

38000 GRENOBLE

04 76 54 18 22

J.V

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Variation des capitaux propres	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires	X
-----------------------------------	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 21/06/2018 au 30/06/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 617.30 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégagant un déficit de 442.70- Euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, couvrant la période du 21/06/2018 au 30/06/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 21/06/2018 au 30/06/2019

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	240
Total	240

Charges et produits constatés d'avance

Variation des capitaux propres

Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Variation en cours d'exercice	
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS	

ANNEXE

Exercice du 21/06/2018 au 30/06/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	21062018	et clos le	30062019	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
2ENSURE SAS		2 ALLEE DES MITAILLERES	
SIRET	8 4 0 7 2 7 4 5 7 0 0 0 1 1	38240 MEYLAN	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
		CERTIFIE LOURNE A L'ORIGINAL	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

[Signature]

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
--------------------	---

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	4 4 3
	Bénéfice imposable à 15%			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="text"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom	
NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date 26/09/2019 Lieu MEYLAN
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné <input type="text"/>	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
	Signature <i>[Signature]</i> OMAJ JULIEN

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)

" 2ENSURE"

Société par actions simplifiées
Capital de 1 000 Euros
Siège Social à 2 ALLEE DES MITAILLERES – 38240 MEYLAN
840 727 457 RCS GRENOBLE

---ooOoo---

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Cher actionnaire,

Nous vous avons convoqués, ce jour, en Assemblée générale Ordinaire annuelle, conformément aux prescriptions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet de vous présenter un rapport sur son activité et ses résultats au cours de l'exercice clos le 30/06/2019 et de soumettre à votre approbation les bilan et compte dudit exercice.

PRESENTATION DU BILAN ET DES COMPTES :

Le montant total du bilan au 30/06/2019 s'élève à 4 617.00 €.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Nous vous informons qu'aucun évènement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte comptable de 442.70 Euros (Quatre cent quarante-deux euros et soixante-dix centimes) comme suit :

- Au débit du compte report à nouveau 442.70 €

442.70 €

Le solde du compte report à nouveau sera alors débiteur d'un montant de 442.70 € après affectation du résultat.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

J. M

INDICATIONS LEGALES :

1- Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

En ce qui concerne la présentation et les méthodes d'évaluation des comptes, nous vous signalons qu'aucune modification n'est intervenue.

2- Frais de développement

Aucun frais de développement n'a été immobilisé au titre de l'exercice.

3- Filiales (+ de 50% du capital)

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 30/06/2019 nous n'avons acquis aucune participation de plus de 50%.

4- Participations

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 30/06/2019 nous n'avons acquis aucune participation.

5- Dépenses somptuaires

NEANT

Nous vous rappelons que tous les documents prescrits par la loi ont été tenus à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, et consentir quitus à la présidence.

Le président,
M. MAY Julien



" 2ENSURE"

Société par actions simplifiées
Capital de 1 000 Euros
Siège Social à 2 ALLEE DES MITAILLERES – 38240 MEYLAN
840 727 457 RCS GRENOBLE

---ooOoo---


**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 28 FEVRIER SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Cher actionnaire,

En application de l'article L 227-10 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les conventions visées par la loi :

NEANT

Pour l' actionnaire unique,
Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text of the president's name.

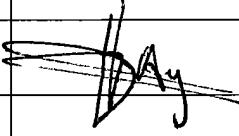
" 2ENSURE"

Société par actions simplifiées
Capital de 1 000 Euros
Siège Social à 2 ALLEE DES MITAILLERES – 38240 MEYLAN
840 727 457 RCS GRENOBLE

----ooOoo----

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2019

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Nom – Prénoms	Nombre d'actions	Nombre de voix	Mandataires	Emargements
1	M. MAY Julien	1000	1000		
2					
	Total nombre d'actions Total nombre de voix	1 000	1 000		

" 2ENSURE "

Société par actions simplifiées
Capital de 1 000 Euros
Siège Social à 2 ALLEE DES MITAILLERES – 38240 MEYLAN
840 727 457 RCS GRENOBLE

---ooOoo---

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'actionnaire unique de la société par actions simplifiée « 2ENSURE », au capital de 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euro chacune, se sont rendus en assemblée ce jour, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les membres de l'assemblée entrant en séance.

La réunion est présidée par M MAY Julien, en sa qualité de président.

Le président arrête la feuille de présence et constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 1000 actions et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La présidence dépose alors sur le bureau et met à la disposition de l'actionnaire unique, l'ensemble des documents nécessaires à la tenue régulière de la réunion, notamment :

- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 30/06/2019 ainsi que les bilan, comptes de résultat et l'annexe arrêtés le même jour,
- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion de la présidence
- Le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce

L'assemblée générale constate que la présidence a satisfait à toutes les obligations légales et réglementaires concernant l'envoi et la tenue des documents destinés aux actionnaires.

La présidence rappelle alors que l'ordre du jour de la réunion est ainsi conçu :

- Présentation du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et présentation, par la présidence des comptes de l'exercice clos le 30/06/2019
- Examen et approbation des comptes
- Lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce - Approbation de ces conventions
- Quitus à la présidence,
- Questions diverses.

La présidence présente le rapport de gestion et donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Enfin la présidence déclare se tenir à la disposition des actionnaires pour répondre à toutes questions qu'ils jugeraient utile de formuler.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour, sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après :

- Présentation du rapport de gestion de la présidence sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice :
- Approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30/06/2019 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale constate l'absence de nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte comptable de 442.70 Euros (Quatre cent quarante-deux euros et soixante-dix centimes) comme suit :

- Au débit du compte report à nouveau	442.70 €

	442.70 €

Le solde du compte report à nouveau sera alors débiteur d'un montant de 442.70 € après affectation du résultat.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par la présidence et un actionnaire.

Signatures

